



Demande de bourse d'accès à la Direction des relations avec les diplômés.es et de la philanthropie

Vous vous apprêtez à remplir un formulaire d'intérêt de bourse d'accès offerte par la Direction des relations avec les diplômés.es et de la philanthropie (DRDP). Lisez attentivement les règles de fonctionnement et les critères sur lesquels s'appuie le Comité des bourses pour prendre toute décision. En suivant toutes les consignes, vous permettez au comité de prendre la meilleure décision et de répondre dans les plus brefs délais. **Tous les renseignements se trouvant sur le formulaire demeurent confidentiels et ne serviront qu'à traiter votre demande.**

Sachez que le comité, selon ses disponibilités financières, permet à plusieurs étudiants d'obtenir une exemption partielle des droits de scolarité sous forme de bourse.

Votre formulaire d'intérêt doit être envoyé par courriel, au Service des affaires étudiantes dans les délais prescrits (serviceaffairesetudiantes@grasset.qc.ca). Par la suite, l'agente de soutien va communiquer avec vous pour la suite du processus de demande de bourse.

Fonctionnement et critères

Le Collège André-Grasset et l'Institut Grasset ont toujours eu comme préoccupation de faciliter l'accès à leur projet éducatif. Un comité est chargé de l'attribution de ces bourses dans un souci de partage, d'équité et de respect.

Composition du comité

- Le responsable de l'aide financière aux étudiants en est le président d'office.
- Le directeur des Services financiers du Collège en est membre d'office.
- Un troisième membre est nommé par la DRDP.
- Un ou deux autres membres sont nommés par le président du comité.

Fonctionnement du comité

1. Le comité détermine le montant de l'aide accordée à un étudiant. Ce montant est toujours inférieur aux droits de scolarité de l'étudiant et prend la forme d'une exemption partielle des droits de scolarité.
2. Lorsque les formalités sont complétées, le comité discute et échange lors de ses réunions sur chaque cas individuellement, jusqu'à ce que la décision à prendre soit majoritaire. La décision est transmise aux candidats par une lettre du président. Toutefois, l'attribution de la bourse est conditionnelle à la confirmation des déclarations d'impôt par la transmission des avis de cotisation et/ou d'autres pièces justificatives que le comité aura jugé nécessaires, ainsi qu'après confirmation de l'analyse de la demande d'Aide financière aux études.

Critères d'évaluation

1. La situation financière de la famille

L'analyse des déclarations d'impôt, des avis de cotisation et de tous les autres revenus des parents et de l'étudiant permettent au comité d'évaluer la situation financière d'une famille.

2. Les obligations financières de l'étudiant

Le comité tient compte des différentes dépenses auxquelles l'étudiant aura à faire face.

3. Le nombre d'enfants dans la famille

Le comité tient compte du nombre d'enfants vivant à la charge des parents ou de l'étudiant.

4. Le lieu de résidence

Un candidat qui ne demeure pas chez ses parents et qui doit assumer les coûts d'un logement a des besoins plus importants. Le comité regarde la nécessité pour le candidat de demeurer en appartement et cette situation est toujours analysée en lien avec l'aide financière qu'apportent les parents ou le conjoint.

5. Une situation familiale détériorée

Plusieurs candidats vivent des situations familiales difficiles. Le comité analyse alors la situation en tenant compte des informations supplémentaires fournies par l'étudiant.

6. Exclusion

Les étudiants étrangers avec un permis d'études ne sont pas admissibles aux bourses de la DRDP. Les étudiants n'étant pas des étudiants à temps plein ne sont pas admissibles aux bourses de la DRDP.

Démarche du candidat

1. Le candidat doit obligatoirement faire une demande à l'Aide financière aux études du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
2. Le candidat doit envoyer par courriel le formulaire d'intérêt rempli, au Service des affaires étudiantes dans les délais prescrits (serviceaffairesetudiantes@grasset.qc.ca);
3. Par la suite, l'agente de soutien va envoyer au candidat un formulaire de demande de bourse à remplir et un lien OneDrive pour fournir les pièces justificatives nécessaires à la demande.

Remarques importantes

- La réussite scolaire demeure un élément important en ce qui a trait au montant accordé.
- Des feuillets fiscaux seront produits pour le montant des bourses accordées.
- Le comité ne peut s'engager à traiter les demandes incomplètes ou tardives.
- **Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'annulation de la bourse.**

Identité et coordonnées de l'étudiant

Nom	Prénom
Téléphone	Adresse courriel